



Procès-verbal n°13 de l'assemblée du Conseil général de Fey du mardi 2 juin 2026

Le président M. Jean-Luc Noël ouvre la séance à 20h00. La parole est directement donnée à la secrétaire pour l'appel. 36 membres sont présents sur 57, soit une majorité de 19.

La secrétaire lit le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2025. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

Une personne a souhaité se faire assermenter pour cette séance. Il s'agit de Mireille Laurent.

37 membres sont donc présents sur 58, soit une majorité de 19.

Le président passe à l'ordre du jour de cette séance.

1. Préavis municipal N° 1 / 2026 – Comptes 2025

M. le syndic François Guignard présente le préavis de la municipalité, qui annonce un excédent de produits de CHF 5'281.-.

Mme Sandrine Wagnière, rapporteuse pour la commission de gestion, donne lecture du rapport qui conclut à l'approbation des comptes 2025.

Le président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le préavis n°1 / 2026 est soumis au vote et est adopté à l'unanimité.

2. Préavis municipal N° 2 / 2026 – Taux d'imposition 2027

M. le syndic François Guignard présente le préavis de la municipalité, qui annonce la reprise sans modification de l'arrêté précédent.

M. Sven Eggenberger, rapporteur pour la commission des finances, donne lecture du rapport qui conclut à l'acceptation des conclusions du préavis.



Le président ouvre la discussion.

Victor Fiadeiro s'interroge, au vu de la bonne gestion financière et de la situation saine des finances communales, si une réduction d'un point d'impôt ne serait pas pertinente. M. le syndic explique qu'il n'est pas judicieux de réduire les revenus actuellement, sachant qu'une étude va débiter prochainement sur un projet de salle polyvalente et que les effets de la nouvelle péréquation ne sont pas encore connus.

La parole n'étant plus demandée, le préavis n°2 / 2026 est soumis au vote et est adopté à une large majorité avec une opposition et une abstention.

3. Préavis municipal N° 6 / 2025 – Adoption du nouveau règlement communal sur la protection du patrimoine arboré

M. le municipal Loïc Liberati précise que la municipalité n'a pas été nantie des remarques attendues depuis la dernière séance du Conseil général et qu'elle n'a pas relevé d'adaptation pertinente supplémentaire. De ce fait, elle a décidé de maintenir son préavis 6 / 2025 tel quel. Il rappelle les conclusions du préavis de la municipalité.

La commission ad'hoc en charge de l'examen du préavis a confirmé sa position initiale et maintient son rapport du 27 novembre 2025.

Yves Jaunin déclare qu'après avoir pris les renseignements utiles, la municipalité a bien effectué la révision du règlement sur la base de loi cantonale en vigueur et du règlement-type élaboré par le service cantonal en charge. Il constate qu'il n'y a malheureusement pas de marge de manœuvre pour assouplir ce règlement.

Etant donné que ce préavis a été régulièrement examiné par une commission, porté à l'ordre du jour et discuté par le Conseil général le 2 décembre dernier, le Président soumet directement au vote le préavis n°6 / 2025 qui est adopté par 18 oui, 5 non et 10 abstentions.

4. Communications de la municipalité

M. le municipal Samuel Baconnier présente un point de situation de la future STEP intercommunale d'Echallens Talent (ASET).

M. le syndic François Guignard présente l'avancement des travaux de la commission en charge d'étudier l'avenir des bâtiments communaux. Il informe que la prochaine étape pour la municipalité sera de présenter au conseil un préavis d'étude en décembre. M. le Président précise que cette commission continuera ses travaux lors de la nouvelle législature dans la composition actuelle afin d'assurer une continuité.



5. Divers et propositions individuelles

Yves Jaunin conteste l'application du règlement communal sur les constructions s'agissant du choix des tuiles des toits. En tant qu'ancien syndic, il explique l'historique de ce sujet. Il demande expressément à la nouvelle municipalité de lancer la révision du plan d'affectation et du règlement qui en découle. Mme la municipale Cécile Laurent Haldimann expose la situation actuelle et précise que le choix des tuiles est souvent le résultat de la recherche d'un équilibre entre le respect du règlement communal, les exigences du canton et les attentes des propriétaires, permettant d'aboutir à une solution acceptable pour l'ensemble des parties. M. le syndic François Guignard met en garde sur les conséquences d'une telle révision, notamment sur le risque d'un blocage des constructions, voyant la situation dans laquelle se trouvent certaines communes qui sont dans cette démarche.

M. le municipal Robin Boucard informe qu'un tout-ménage sera envoyé pour rappeler l'obligation de tailler les haies.

En cette fin de législature, M. le syndic François Guignard rend hommage aux municipaux sortants, Cécile Laurent Haldimann et Samuel Baconnier.

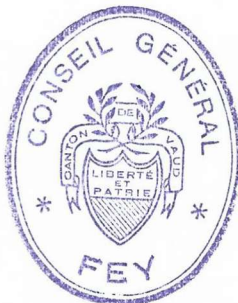
M. le municipal Carlos Bujard rend hommage au syndic sortant, François Guignard.

Mme la municipale Cécile Laurent Haldimann rend hommage aux membres de la municipalité avec lesquels elle a collaborés lors de son mandat.

Les prochaines séances du conseil auront lieu les mardis 8 septembre (facultative) et 8 décembre 2026.

La séance est levée à 22h10.

Le Président :
Jean-Luc Noël



La Secrétaire :
Céline Pesquet Saffore